

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le trente juin à vingt heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-trois juin 2014, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Nicole COZETTE, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND.

Etaient absents excusés : MM Nathalie MARCHAND, Pascale HOUZÉ, Dalila GHOUL, ÉRIC ROUSSEL, Sylvie PORQUET, Chantal BOULET.

Était absente : Corinne FOVET ;

Avaient donné pouvoir : MM Nathalie MARCHAND à Freddy DUCHESNE, Pascale HOUZÉ à Colette FINET, Dalila GHOUL à Hélène DOLMAIRE, Éric ROUSSEL à Bernard BELIN, Sylvie PORQUET à Béatrice REIMUND, Chantal BOULET à Florence LAPA.

Présents : 22 Représentés : 6 votants : 28

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Régie de transport : Décision modificative n°1
- 5) Régie de transport : indemnité de conseil au receveur municipal
- 6) Indemnité de conseil au receveur municipal
- 7) Festivités du 14 juillet : subvention à l'ESCL Pétanque
- 8) Subvention au Secours Populaire Français antenne de Longueau
- 9) Taxe locale sur la publicité extérieure
- 10) Convention de prestation de service pour le CAJ
- 11) Emplois saisonniers d'été

ADMINISTRATION

- 12) Commission communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées : création
- 13) Règlement intérieur de la maison des seniors
- 14) Convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP
- 15) Convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse
- 16) Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur avec GRDF
- 17) Modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- 18) Désignation des représentants à la régie de transport
- 19) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014

Monsieur Serge LEFEUVRE demande à ce que soient rajoutés les propos de Monsieur Régis RICHARD concernant la motion de soutien à la lutte menée par les Cheminots et les intermittents du spectacle. Monsieur Régis RICHARD en est d'accord.

« Comme je l'ai fait depuis de nombreuses années et que j'ai fait la campagne de François HOLLANDE, donc je soutiens le Gouvernement. Effectivement je suis droit dans mes bottes, je pense que cela se passe autour des négociations, je ne voterai pas cette motion de soutien non pas par rapport au combat qui se mène mais par rapport au conflit vis-à-vis du Gouvernement et donc je serai solidaire avec le Gouvernement et je continue à voter Socialiste ».

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014 est adopté par 27 voix pour et une abstention.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sophie LEFEUVRE est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du Maire :

1) Concernant le pont de 88 mètres, Amiens métropole envisage des travaux dans les mois à venir pour des raisons de sécurité : suppression du trottoir de droite (dans le sens Amiens-Longueau). Élargissement par contre du trottoir de gauche (dans le prolongement des aménagements rue de Camon) pour en faire à la fois une voie piétonne et une piste cyclable.

Monsieur MAQUET Éric signale une déformation sur la chaussée avec formation d'un trou régulier important.

Monsieur RICHARD Régis ajoute que le financement de ces travaux proviendrait pour une part, du retrait d'une piste cyclable inutile sur la zone industrielle.

B) Le P.L.U :

Après plusieurs rencontres avec la S.N.C.F, il s'avère que les terrains libérés par le FRET rue Lucette Bonard vont être utilisés à des fins économiques :

- Société de recyclage ;
- Société de démantèlement ferroviaire
- Société de travaux publics.

Nous sommes donc obligés de revoir le zonage et en voie de conséquence, de prévoir à nouveau un conseil municipal pour discuter du P.A.D.D.

Celui-ci aura lieu le mardi 09 septembre à 18H30. Et nous convoquons une réunion des Personnes Publiques Associées (P.P.A) ce même mardi à 16H30.

Monsieur MAQUET Éric demande s'il y aura une commission « urbanisme » sur cette question. Il peut y avoir des incidences de circulation en lien avec les nouvelles entreprises, dit-il.

Monsieur LEFEUVRE Serge : Normalement, non. On fera la commission un peu plus tard.

C) L'ancien atelier municipal rue Louis Prot (où va se tenir la résidence dédiée et la pouponnière) doit être démolie courant juillet. Il est prévu, par ailleurs, que les gros travaux de la nouvelle structure, en particulier les fondations, se fassent aux vacances de Toussaint, afin de ne pas perturber l'école Louis Prot.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour ajouter des questions à l'ordre du jour.

A l'unanimité le conseil municipal est d'accord.

4) Régie de transport : décision modificative n°1 :

Le Conseil municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°1 telle qu'elle est détaillée ci-dessous

Section de fonctionnement :

Article	Libellé	Montant
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	+ 40.00 €
6064	Fournitures administratives	-160.00€
615	Entretien et réparation	-100.00€
618	Divers	+220.00€

Section d'investissement :

Article	Libellé	Montant
2182	Autres immobilisations corporelles	- 800.00€
2188	Autres	+ 800.00€

Adopté à l'unanimité.

5) Régie de transport : Indemnité de conseil au receveur municipal :

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'accorder à Monsieur Alain PETERS, Trésorier payeur du grand Amiens et Amendes l'indemnité de conseil pour 120 jours, soit 40.03€.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder à Madame GUILBERT, Trésorier payeur adjoint, l'indemnité de conseil d'un montant de 20.03€.

Adopté à l'unanimité.

6) Commune : Indemnité de conseil au receveur municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accorder à Monsieur Alain PETERS, Trésorier payeur du grand Amiens et Amendes l'indemnité de conseil pour 120 jours, soit 333.42€.

Le conseil municipal, après délibération décide d'accorder à Madame GUILBERT, Trésorier payeur adjoint, l'indemnité de conseil d'un montant de 208.39€

Adopté à l'unanimité.

7) Festivités du 14 juillet : Subvention à l'ESCL Pétanque :

Le conseil municipal décide l'attribution d'une dotation de 500€ au club ESCL Pétanque, représenté par Monsieur ARDUINO Jean-Marie, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.

Adopté à l'unanimité.

8) Subvention au Secours Populaire Français, antenne de Longueau :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1500€, au titre de l'année 2014 au Comité de Longueau du Secours Populaire Français, 6 place Louis Prot, 80330 LONGUEAU, représenté par Madame BEAUDHUIN, Présidente.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : Ce n'est pas beaucoup

Colette FINET : Nous avons tenu compte de votre remarque : de 1000€ nous sommes passés à 1500€. Par ailleurs, nous avons aménagé leurs locaux en y installant des toilettes et un lavabo.

9) Taxe locale sur la publicité extérieure :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2015 de la façon suivante :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques : 100% du tarif maximal soit 15.30€ le m² par an

Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques : 300% du tarif maximal

Enseignes égales au plus à 12m² : 100% du tarif maximal

Enseignes comprises entre 12 et 50m² : 200% du tarif maximal

Enseignes de plus de 50m² : 400% du tarif maximal.

Sont exonérés les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles. Aucune autre exonération ne sera consentie.

Adopté par 26 voix pour et 02 abstentions.

Régis RICHARD : Ce n'est pas une obligation légale de la commune de percevoir cette taxe.

Colette FINET : C'est une obligation, mais pas une obligation à ce tarif là.

10) Convention de prestation de service pour le CAJ :

La convention de prestations présentée par l'Association I.L.E.P, 9 avenue Jean-Moulin 60000 BEAUVAIS, représentée par Monsieur RACAULT Sébastien, pour l'organisation d'une demi-journée sur la base de loisirs de Saint Sauveur, le 21 juillet 2014, est acceptée pour un montant de 85.00€.

Adopté à l'unanimité.

11) Emplois saisonniers d'été :

Le conseil municipal, après délibération, décide la création de 09 emplois saisonniers d'été, dont 04 postes à temps plein au Centre Technique Municipal d'une durée de 15 jours, et 5 postes à temps plein comme agents d'entretien.

Adopté à l'unanimité.

12) Commission communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées : création :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Madame le Maire est chargée de désigner les membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, après consultation des différents partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Bernard BELIN : le 03 juillet aura lieu une réunion avec la Métropole pour une action commune et coordonnée avec les autres communes.

Régis RICHARD : Il y a un décalage dans le temps pour la mise en conformité.

Bernard BELIN : Monsieur le Préfet demande simplement une lettre d'intention de mise en accessibilité. Il faut planifier dans le temps.

Marc HERNOUT : La programmation pour les salles Paul Hédé et Denis Papin a été prévue avec la Métropole.

Bernard BELIN : La procédure d'information des Maires est prévue.

13) Règlement intérieur de la maison des seniors :

Le conseil municipal, après délibération, accepte le règlement intérieur de la maison des seniors tel qu'il est présenté.

Il sera mis en place au 30 juin 2014, et sera remis à chaque nouvel adhérent à la maison des seniors.

Adopté à l'unanimité.

Eric MAQUET : Les personnes extérieures n'y figurent pas ;

Florence LAPA : Si on les accepte, on est trop nombreux.

14) Convention annuelle de partenariat avec l'UFOLEP :

La convention annuelle de partenariat avec l'U.F.O.L.E.P, 51 rue Sully à Amiens, est acceptée pour la période du 01 septembre 2014 au 30 juin 2015.

Une subvention d'un montant de 600€ représentant la contribution financière de la commune sera versée à l'association.

Adopté à l'unanimité.

15) Convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse :

La convention relative au fonctionnement du Point d'Information Jeunesse est acceptée.

Le Centre Accueil Jeunes (C.A.J) , structure accueillant le Point Information Jeunesse s'engage à respecter les critères de labellisation jeunesse pour devenir structure labellisée.

Adopté à l'unanimité.

16) Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur avec GRDF

La convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur, présentée par Gaz Réseau Distribution France (GrDF), est acceptée.

La société GrDF est autorisée à installer les équipements nécessaires sur les sites de l'église, du château d'eau, et de l'école maternelle Louis Prot.

La redevance annuelle par site équipé, d'un montant de 50€ H.T sera encaissée sur l'article 7351 du budget.

Adopté à l'unanimité.

17) Modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires sera effectuée à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Madame le Maire est autorisée à mettre tout en œuvre et à prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon fonctionnement des activités prévues.

Adopté à l'unanimité.

Jacky PETIT : Que donne l'Etat pour cette réforme ?

Colette FINET : En principe 50€ par enfant ; la CAF 0,50€ par enfant par heure.

18) Désignation des représentants à la régie de transport :

Sont désignés membres de la régie de transport :

Monsieur HERNOUT Marc et COUSIN Gérard, représentant du conseil municipal,

Madame LEMOINE Isabelle, et Monsieur LEROY Dominique, représentant le personnel communal

Madame COULON Angélique et un parent d'élève représentant les usagers.

Adopté à l'unanimité.

19) Droit d'initiative :

19 Déplacement des élus :

Madame LEFEUVRE Sophie et Monsieur DAUTREMER Philippe, ont pour mission, dans le cadre d'un mandat spécial, de se déplacer en POLOGNE, pour permettre de mettre en œuvre les termes de la délibération du conseil municipal qui consacre un jumelage avec ce pays.

Madame FINET Colette et Monsieur COUSIN Gérard ont pour mission, dans le cadre d'un mandat spécial de se déplacer en BULGARIE, pour permettre de mettre en œuvre les termes de la délibération du conseil municipal qui consacre un jumelage avec ce pays.

Adopté à l'unanimité.

19 A Convention avec le Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau

Le Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau (C.J.E.V.L) est mandaté pour promouvoir les échanges internationaux entre les villes de Longueau, Karcag, Naleczow et Ivailovgrad.

La convention présentée par le C.J.E.V.L., qui reprend les obligations des deux parties, est acceptée.

Adopté à l'unanimité.

19 B) Dotation au Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau :

Une dotation financière de 10 000.00€ représentant le second versement de la dotation annuelle, sera versée au Comité de jumelage européen de la ville de Longueau, représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond.

Adopté par 25 voix pour. 03 élus ne prennent pas part au vote.

19 C) Cession de terrain à I.C.F. (Cité du Château) :

Le Conseil Municipal décide la cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AB N°265 pour une superficie de 911m².

Un acte notarial sera établi par Maître DESJARDIN François, notaire, office notarial 29 rue de Noyon à AMIENS.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21H50.

La secrétaire de séance,
Sophie LEFEUVRE